

CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2026
À 19 heures 01 minute à la Mairie centrale de Thizy les Bourgs

L'an Deux Mille Vingt-Six et les vingt-sept mars à dix-neuf heures une minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie centrale de Thizy, sous la présidence de M. Rémi BERTHOUX, Maire.

Etaient présents : Rémi BERTHOUX, Jacqueline BERTHIER, Jean-Luc FRANÇOIS, Elisabeth PLAGNAL, Mickaël MATRAY, Catherine VAGINAU, Patrick AURAY, Laurence ALLOIN, Michel DURET, Chantal AUBÉ, Loïc VIRICEL, Chantal DESSEIGNE, Jean Michel MARCHAND, Cédric BRANDI, Patricia BLANC, Baptiste ROBY, Noémie TEXIER, Etienne CHATRY, Brigitte BONNEFOND, Aurélien GAZE, Bernadette BUTTY, Ludovic CHERPIN, Anne REYMBAUT, Mohamed HADJAB, Isabelle BAYERON, André FILLON, Martin SOTTON, Séverine DUPUY

Absents excusés : Françoise VERCHERE pouvoir à Laurence ALLOIN

Secrétaire de séance : Baptiste ROBY

OUVERTURE DE LA SEANCE OFFICIELLE

“PREMIERE PHASE”

➤ **Sous la Présidence du Maire sortant**

INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIZY LES BOURGS

Le maire sortant a rappelé le nombre de sièges obtenus par chaque liste, ainsi que la liste nominative des élus, et a déclaré ces derniers installés dans leurs fonctions.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il est rappelé à l'assemblée que conformément à l'article L2121-15 du CGCT, un secrétaire de séance doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres.

Il propose de désigner à main levée, le benjamin de l'Assemblée : **Baptiste ROBY**

Le Conseil à l'unanimité désigne M. Baptise ROBY, secrétaire de séance.

Il a précisé qu'une procuration a été faite pour cette séance :

Mme Françoise VERCHERE donne procuration à Mme Laurence ALLOIN

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT le conseil municipal est présidé par le doyen d'âge Monsieur Patrick AURAY pour procéder à l'élection du maire.

“DEUXIEME PHASE”

➤ **Sous la Présidence du doyen d'âge (Patrick AURAY)**

Après l'appel nominal des membres présents il a constaté que la condition de quorum est remplie et déclare les Conseillers Municipaux installés dans leurs fonctions.

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE :

Le conseil municipal doit désigner deux assesseurs : Monsieur AURAY propose de designer pour toute la séance : M. Loïc VIRICEL et Mme Noémie TEXIER.

Le Conseil les désigne à l'unanimité.

ELECTION DU MAIRE :

Avant de procéder à l'élection du Maire, Monsieur AURAY donne lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L 2122- 4 du CGCT

Le Conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue, Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Article L2122-7 du CGCT

Le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L 2122-12 du CGCT

Les élections du Maire et des Adjoints sont rendues publiques par voie d'affiche, dans les 24 Heures.

Il invite ensuite le conseil à procéder au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour à l'élection du Maire ».

Un appel à candidatures est effectué.

Deux candidatures sont proposées, celle de Monsieur Rémi BERTHOUX et Monsieur Ludovic CHERPIN.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin	Nombre de bulletins :	29
	A déduire - bulletins blancs :	2
	A déduire - bulletins nuls :	0
	Reste, pour le nombre de suffrage exprimés :	27
	Majorité absolue :	14
A obtenu :		
M. Rémi BERTHOUX : 22 voix		
M. Ludovic CHERPIN : 5 voix		

M. BERTHOUX ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Maire de la Commune de THIZY LES BOURGS et installé dans ses fonctions.

Monsieur AURAY lui cède la présidence.

“TROISIEME PHASE”

➤ Sous la Présidence du Maire élu

Discours de Monsieur le Maire :

« Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Je tiens d’abord à remercier les Beurris, les Thizerots, les Marnandiaux, les Mardoulons et les Chapelards, ainsi que le conseil municipal fraîchement installé, pour la confiance qu’ils m’ont accordée en m’élisant maire de notre belle commune de Thizy les Bourgs.

Cette confiance m’honore, m’oblige et m’engage.

C’est une immense fierté pour moi de devenir maire, à 29 ans, dans la ville où j’ai grandi, où reposent mes arrière-grands-parents, où vit ma famille, où mon arrière-grand-père maternel et mon grand-père paternel ont été élus avant moi.

Cette écharpe tricolore que je viens de revêtir, qui paraît si légère, est en réalité lourde de devoir, lourde d’exigence, lourde de responsabilités.

À partir de maintenant, je représente l’ensemble des habitants de nos cinq villages. Peu importe vos origines, vos parcours ou vos convictions : je serai le maire de chacune et de chacun.

Je souhaite placer ce mandat sous 3 exigences : l’unité, la proximité et l’action.

L’unité, d’abord. Parce que notre commune a trop longtemps été divisée. Les querelles n’ont jamais construit un village. Ainsi, l’heure est désormais au rassemblement. Nous devons avancer ensemble.

Et j’en appelle à vous, habitants de nos 5 villages.

Je lance un appel à tous les Beurris, Thizerots, Marnandiaux, Chapelards et Mardoulons : engagez-vous à nos côtés.

Engagez-vous pour vos enfants. Engagez-vous pour notre avenir.

Car Thizy-les-Bourgs ne se construira pas sans vous.

Deuxième exigence : la proximité.

Le maire est l’élu le plus proche des habitants. Celui que l’on croise. Celui à qui l’on parle. Celui à qui l’on demande des comptes.

Alors oui — comme on le dit parfois — le maire est aussi « à portée de baffes ».

Et c’est très bien ainsi. Parce que cela nous oblige.

Je serai un maire présent, à l’écoute et proche de vos préoccupations.

Je m’y suis engagé : des permanences sans rendez-vous seront mises en place, dans toutes les mairies annexes de notre commune.

Troisième exigence : l’action.

Parce que notre commune n’a plus le temps d’attendre. Parce que nos habitants n’attendent pas des promesses, mais des résultats.

Je veux rompre avec l’immobilisme.

Avec l’ensemble des conseillers municipaux et communautaires, nous agirons. Nous défendrons les intérêts de notre commune partout, tout le temps.

Pour votre sécurité, pour votre santé, pour votre cadre de vie, pour l’éducation de vos enfants, pour vivre dignement ici, chez nous, vous pouvez compter sur notre détermination pour améliorer concrètement votre quotidien.

Aux 22 élus de la majorité, je veux dire ceci : nous avons été élus pour servir et non pas pour nous servir.

Je vous demande exemplarité, humilité et engagement total au service de tous. J’ai besoin de vous, de votre énergie et de votre pugnacité pour mettre en oeuvre le projet que nous avons porté.

Nos concitoyens nous regardent. Nos concitoyens nous écoutent. Nos concitoyens nous jugeront.

Alors soyons à la hauteur.

Maintenant, au travail.

Aux 7 élus de la minorité — et non de l’opposition — vous avez été élus comme nous.

Vous participerez pleinement à la vie démocratique de notre commune.

Vous trouverez en moi un maire respectueux, ouvert au dialogue, garant de votre liberté d'expression. Mais je serai aussi un maire exigeant. J'attends, en retour, un esprit de responsabilité.

Le temps de la campagne est derrière nous. Nous sommes désormais liés pour les années à venir, au service de l'intérêt général.

Pour terminer, à vous tous, élus et habitants, je veux dire une chose simple : la porte de mon bureau vous sera toujours ouverte.

Comme hier, lorsque j'étais enseignant puis directeur d'école, j'aborde ces nouvelles fonctions de maire avec rigueur, détermination, écoute, optimisme et surtout avec bienveillance.

Aujourd'hui, quelque chose commence. Un nouvel état d'esprit. Une nouvelle énergie. Une nouvelle ambition.

Je crois que l'heure du réveil a sonné. Un nouveau maire, une nouvelle ère... pour une fierté retrouvée.

Le meilleur reste à venir.

Je vous remercie."

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHERPIN, Maire sortant :

"Je tiens à remercier les 1 010 habitants de Thizy-les-Bourgs qui ont accordé leur confiance à la liste Unis pour Thizy-les-Bourgs.

Avec mes quatre colistiers élus, nous nous engageons à rester à l'écoute des citoyens et à porter leur voix au sein de ce nouveau conseil. Nous relayerons leurs préoccupations afin de soutenir nos écoles, le commerce de proximité, encourager le développement économique et accompagner la transition énergétique et écologique. Nous défendrons également des valeurs humanistes qui nous sont essentielles : le respect des autres et de l'environnement, le vivre-ensemble, la justice sociale, la sécurité, le progrès, la tolérance et l'égalité.

Maintenant, je souhaite féliciter Rémi Berthoux pour son investiture, et lui adresser tous mes vœux de réussite dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités, au service de l'intérêt général et des habitants de Thizy Les Bourgs.

Cependant, je ne peux m'empêcher de relever une différence notable entre la remise de son écharpe tricolore et celle qui m'avait été réservée en septembre 2023.

À cette occasion, la doyenne, ici élue ce jour, devait me ceindre de cette écharpe.

Or, après l'avoir prise, elle l'a finalement jetée sur la table au moment de me la remettre, en déclarant — je cite : « t'as qu'à te la mettre ».

Ce n'était pas une maladresse. Ce n'était pas un détail. C'était un mépris assumé.

Chacun pourra apprécier la portée de ce geste et de ces propos, qui interrogent sur le respect dû à chacun.

Il semble, en effet, que certains aient droit au respect républicain comme aujourd'hui et c'est bien normal... et d'autres non.

Merci."

Monsieur le Maire donne la parole à Madame REYMBAUT ancienne première adjointe :

« Il faut reconnaître votre victoire et acter notre défaite. Nous avons misé sur les bons résultats obtenus notamment en matière d'offre de santé. Je veux rappeler ici que la maison de santé ISS est le fruit d'heures de travail de la municipalité sortante. Je dénonce donc la propagande orchestrée par les deux listes concurrentes qui ont prétendu que cette structure serait pilotée par l'ARS. Cela démontre votre profonde méconnaissance du dossier. Nous avons rencontré l'ensemble des professionnels de santé dès notre prise de fonction. Dont la direction de l'hôpital local, le CHBV avec qui nous avons reconduit l'offre d'un poste de médecine de ville, médecine hospitalière. Les médecins nous ont confié que, depuis des décennies, ils n'avaient jamais été entendus alors qu'ils alertaient sur la désertification médicale. Comment contester que nous avons créé une indiscutable dynamique de santé en installant 9 nouveaux soignants ! C'est parce que nous avons lancé cet élan que l'ARS a proposé cette solution de l'ISS – ce dispositif n'est accessible qu'aux communes qui ont lancé une réelle dynamique. C'est inscrit dans la chartre des ISS que vous n'avez lue ni les uns ni les autres ! Nos partenaires sur le terrain sont les soignants réunis dans l'association de la CPTS, non l'ARS. Nous en reparlerons si vous le souhaitez. Car aujourd'hui comme hier, nous souhaitons la réussite de Thizy les Bourgs donc celle de ce projet essentiel avec sa nécessaire transformation en maison de santé pluriprofessionnelle. Nous serons très attentifs à ce sujet.

Nous sommes très dubitatifs sur le positionnement de la liste majoritaire. Le nouveau maire annonce qu'il ne porte pas une liste RN. Cependant, dans tous les journaux, on parle « d'une bascule vers le RN » de la première commune

du Rhône qui « vire à l'extrême droite ». Cela réjouit certains des 46 % des électeurs mais peine 53% de ceux qui ont voté pour les listes d'opposition. 53 % par l'addition des scores de l'opposition. 53% Il faut l'assener et cela peut être jouer en faveur du « choc d'attractivité » que vous souhaitez créer. Donc j'appelle la presse qui nous écoute à relayer le message: non, Thizy les Bourgs n'est pas une ville d'extrême droite car 53% de ses habitants ont rejeté ce vote! J'appelle celles et ceux qui souhaitent s'installer à la campagne, dans un village paisible, bien fourni en équipements scolaires, sanitaires et sociaux à venir et à y faire souche. Cette submersion migratoire pourrait nous permettre de trouver le rebond démographique que nous appelons tous de nos vœux! (Certains depuis plus longtemps que d'autres, qui s'intéressaient alors à d'autres communes du Rhône !)

Par ailleurs, j'ai quelques doutes sur votre apolitisme affiché lors des élections sénatoriales de septembre, j'en ai encore sur la position que vous adopterez lorsqu'il faudra accorder ou non votre signature au moment de l'élection présidentielle. J'en suis profondément navrée pour votre équipe et au sein de laquelle je reconnais des personnes de bonne foi. Malgré eux, leur présence donnera du poids aux convictions que vous portez et que je combats. A titre personnel, je n'ai jamais caché mes propres convictions mais à mon âge, j'estime que ce mandat est raisonnablement le dernier. J'admire, ceux qui à 77 ans, s'estiment encore capables de représenter la population et pensent tenir sur 7 ans, Où est ce qu'il trouve tte cette énergie...peut-être que la perspective de postes rémunérateurs leur donne un surcroît de vitalité inespéré. J'annonce dès aujourd'hui que je laisserai la place en cours de mandat à des colistiers plus jeunes. Nous ne désertons pas, en bloc mais mon devoir est de préparer l'avenir. Notre combat pour la commune continuera. Je m'étonnerais que les nouveaux et à la fois très anciens élus puissent m'en vouloir de cette démission annoncée, après avoir eux-mêmes refusé de siéger ces deux dernières années. La crédibilité de leur engagement après cet épisode me semblait très largement entamée. Les électeurs ne leur en ont pas tenu rigueur, cet épisode leur aura échappé. Ils ne savaient peut-être pas non plus que certains membres de votre liste sont venus toquer aux autres avant de sentir un vent meilleur souffler vers la vôtre. Les habitants ignoraient aussi sans doute, que ces anciens élus se lamentaient, lors des dernières années, des scores terribles de votre parti, le RN. Certains les qualifieraient d'opportunistes, je pense plutôt que leur défaite de 2023 a égaré leur sens commun.

Néanmoins, quelle que soit la dureté annoncée de ce mandat, je m'engage, à défendre les valeurs de solidarité que nous avons toujours portées : nous soutiendrons les avancées entreprises et notamment la cantine à un euro dont nous exigeons le maintien. Merci de votre attention. »

Monsieur la maire rappelle que le conseil municipal n'est pas un tribunal mais bien un conseil municipal. Il rappelle que le temps de l'élection est terminé et dit à Mme Reymbaut : « Rien de cassé Mme Reymbaut ? A force de tomber dans le caniveau ». Monsieur le maire ne redonne pas la parole à Mme Reymbaut qui souhaite répondre et lui rappelle qu'il est le maire et que c'est lui qui préside et qu'elle n'a pas à intervenir sans son accord. Il donne la parole à Monsieur Sotton membre de la minorité et tête de liste aux élections municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sotton :

« Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues,

Permettez-moi tout d'abord, au nom de notre équipe, de vous adresser nos félicitations républicaines pour votre élection.

J'ai été élu maire au même âge que vous, et je sais combien cette responsabilité est à la fois passionnante et exigeante. Être maire, c'est servir, décider, incarner. C'est aussi rassembler.

Le temps de la campagne est désormais derrière nous. Mais le temps de la vérité commence.

Et cette vérité, elle est simple : les habitants ne doivent pas s'y tromper — c'est bien un maire du Rassemblement national qui a été élu ce soir. Il faut être clair et honnête avec nos concitoyens.

Votre liste a sans doute rassemblé des parcours et des sensibilités diverses.

Et je le dis avec gravité : certains s'y sont engagés par conviction, d'autres peut-être dans l'espoir d'y trouver une place.

Nous serons vigilants à ce que cette diversité ne se résume pas à une addition d'ambitions personnelles.

Car une équipe municipale ne peut pas avoir pour horizon les fonctions qu'elle distribue, mais le projet qu'elle porte.

Et ce projet doit être entièrement tourné vers notre commune.

De notre côté, avec Séverine Dupuy, nous incarnerons une opposition responsable. Nous ne serons pas dans l'opposition systématique. Lorsque les propositions iront dans le sens de l'intérêt général, nous saurons les soutenir. Mais nous serons aussi vigilants, exigeants et déterminés.

Car les groupes minoritaires représentent en réalité une majorité d'électeurs : plus de 53 % des habitants n'ont pas choisi votre projet. Leur voix compte. Nous la porterons.

Je souhaite réagir sur un autre sujet qui a traversé cette campagne et les commentaires de ces derniers jours. J'ai entendu, ici ou là, que la peur de l'autre, et notamment la présence d'étrangers dans notre commune, aurait influencé le vote.

Je veux le dire avec clarté et conviction : ce n'est pas la peur qui fait une commune, c'est ce qu'elle construit.

La nôtre est, depuis toujours, une terre d'accueil.

Elle l'a été dans les années 50 et 60, lorsque des femmes et des hommes venus d'ailleurs ont contribué, par leur travail et leur engagement, à bâtir et faire vivre notre territoire.

Elle l'est encore aujourd'hui, en accueillant des personnes en situation de handicap, des mineurs non accompagnés ou encore des familles touchées par la guerre dans leur pays, sur notre propre continent, qui, pour beaucoup, s'illustrent par leur sérieux, leur réussite et leur volonté de s'en sortir.

C'est aussi cela, la réalité de notre commune : une capacité à accueillir, à intégrer, à faire grandir.

Et je refuse que cette richesse soit transformée en sujet de peur ou de repli sur soi.

Car une commune qui doute de ce qu'elle est et de ce qu'elle a su construire, est une commune qui s'affaiblit.

La nôtre mérite mieux : elle mérite d'être regardée avec lucidité, mais aussi avec fierté.

Je souhaite également revenir sur vos premières prises de parole dans la presse ces derniers jours.

Vous avez dressé un tableau très sombre de Thizy les Bourgs.

Je ne partage pas cette vision.

Notre commune est riche : riche de ses habitants, de ses initiatives, de ses solidarités, de ses réussites.

Un maire doit être un bâtisseur de confiance, pas un amplificateur de défiance.

Un maire n'est pas seulement un gestionnaire, c'est aussi un ambassadeur.

Et permettez-moi de le dire clairement :

On ne dirige pas une commune en la dénigrant, on la fait grandir en la défendant.

Nous continuerons, pour notre part, à être fiers de notre commune, à la défendre et à la faire vivre.

Je vous remercie. »

MAINTIEN DES COMMUNES DÉLÉGUÉES ET ÉLECTIONS DES MAIRES DÉLÉGUÉS :

a) Maintien des communes déléguées

Monsieur le Maire rappelle que lors de la création de la commune nouvelle de Thizy les Bourgs, les communes déléguées de Bourg de Thizy, La Chapelle de Mardore, Mardore, Marnand et Thizy ont été maintenues.

L'article L2113-8 du CGCT précise que l'effectif du conseil municipal reste identique jusqu'au troisième renouvellement général des conseils municipaux suivant la création de la commune nouvelle. Les élections municipales de mars 2026 constitue le 3ème renouvellement général des conseils municipaux.

Aussi, il est proposé de maintenir chaque commune déléguée telle qu'énoncée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **réaffirme** l'attachement aux communes déléguées, **approuve** leur maintien.

b) Election des Maires délégués

Monsieur le Maire invite ensuite l'Assemblée à procéder à l'élection des maires délégués pour chacune des communes déléguées, au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à procéder à l'élection des maires délégués pour chacune des communes déléguées, au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. Il convient de désigner deux assesseurs afin de composer le bureau de vote.

Il est proposé de désigner à cet effet :

- Madame Noémie TEXIER,
- Monsieur Loïc VIRICEL.

Le Conseil les désigne à l'unanimité.

Commune déléguée de Thizy

Monsieur le Maire invite les candidats à se déclarer.

Monsieur Jean-Luc FRANÇOIS est candidat.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé son bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote :

Résultats de l'élection du Maire délégué de Thizy

1^{er} tour : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire bulletins nuls : 1

A déduire bulletins blancs : 6

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Luc FRANÇOIS : 22 voix

Monsieur Jean-Luc FRANÇOIS ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Thizy et installé dans ses fonctions.

Prise de parole de M. François qui remercie M. le Maire pour sa confiance et indique qu'il sera un maire présent pour les habitants de Thizy.

Commune déléguée de Bourg de Thizy

Monsieur le Maire invite les candidats à se déclarer.

Monsieur Rémi BERTHOUX est candidat.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé son bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote :

Résultats de l'élection du Maire délégué de Bourg de Thizy

1^{er} tour : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire bulletins nuls : 0

A déduire bulletins blancs : 7

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur Rémi BERTHOUX : 22 voix

Monsieur Rémi BERTHOUX ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Bourg de Thizy et installé dans ses fonctions.

M. Berthoux prend la parole suite à son élection et rappelle son attachement à la commune de Bourg de Thizy, terre de ses aïeux et également que son arrière-grand-père maternelle y était conseiller municipal et son grand père paternel y a été maire délégué et adjoint.

Commune déléguée de Marnand

Monsieur le Maire invite les candidats à se déclarer.
Madame Jacqueline BERTHIER est candidate.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé son bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote :

Résultats de l'élection du Maire délégué de Marnand

1^{er} tour : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire bulletins nuls : 0

A déduire bulletins blancs : 7

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Madame Jacqueline BERTHIER : 22 voix

Madame Jacqueline BERTHIER ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée maire déléguée de la commune déléguée de Marnand et installée dans ses fonctions.

Prise de parole de Mme Berthier, elle remercie les électeurs et rappelle qu'elle n'est pas une « girouette » et qu'elle est élue depuis 2008. Elle rappelle que Michel Mercier présent dans la salle lui a fait confiance pour prendre la tête de l'épicerie sociale et pour être élue à plusieurs reprises et qu'elle en est honorée.

Commune déléguée de Mardore

Monsieur le Maire invite les candidats à se déclarer.
Monsieur Mickaël MATRAY est candidat.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé son bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote :

Résultats de l'élection du Maire délégué de Mardore

1^{er} tour : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire bulletins nuls : 0

A déduire bulletins blancs : 7

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur Mickaël MATRAY : 22 voix

Monsieur Mickaël MATRAY ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Mardore et installé dans ses fonctions.

Prise de parole de M. Matray, il remercie M. Demurger ancien maire délégué de Mardore pour son respect durant la campagne électorale. Il assure les mardoulons de sa proximité durant le mandat.

Commune déléguée de La Chapelle de Mardore

Monsieur le Maire invite les candidats à se déclarer.
Madame Elisabeth PLAGNAL est candidate.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a déposé son bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote :

Résultats de l'élection du Maire délégué de La Chapelle de Mardore

1^{er} tour : Résultats du vote

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
A déduire bulletins nuls :	0
A déduire bulletins blancs :	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

Madame Elisabeth PLAGNAL : 22 voix

Madame Elisabeth PLAGNAL ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée maire déléguée de la commune déléguée de La Chapelle de Mardore et installée dans ses fonctions.

Mme Plagnal prend la parole en s'excusant auprès de M. Cherpin de ne pas lui avoir remis l'écharpe en 2023 et explique pourquoi elle ne l'avait pas remise à la suite d'une méconnaissance de sa part.

M. Cherpin souhaitait prendre la parole mais M. le Maire ne lui a pas donné indiquant qu'il l'avait eu en début de séance.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTIONS DES ADJOINTS

a) Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire expose que selon l'article L.2122-7-2 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative.

De plus, l'article L.2122-2 du CGCT prévoit que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit un maximum de 8 adjoints pour la commune de Thizy les Bourgs.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 8 (HUIT).

Population municipale	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
De 5 000 à 9 999	29	8

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **fixe** à 8 (huit) le nombre d'adjoints au Maire de Thizy les Bourgs.

b) Election des Adjoints

Selon l'article L. 2122-7-2 du CGCT, dans les communes de 3500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative.

Il convient de désigner deux assesseurs afin de composer le bureau de vote.

Il est proposé de désigner à cet effet :

- Madame Noémie TEXIER,
- Monsieur Loïc VIRICEL.

M. le Maire répond à M. Sotton en ironisant sur le fait que M. Sotton était venu en aide à M. Cherpin en lui répondant « qu'il ne manquait plus qu'un tonneau à mettre autour du cou de Monsieur SOTTON » et qu'il le trouve dur vis-à-vis des anciens (nouveaux) élus en rappelant qu'ils ont été loyaux à lui et qu'ils ont essuyés les coups et les critiques lors du précédent mandat. Il rappelle qu'ils ne cherchaient pas une place mais souhaitent simplement s'engager pour la commune.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L2121-7 alinéa 3 du CGCT précise que « Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Une copie de la charte de l'élu a été remise aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé.

Je vous propose de lever la séance.

Il est 20 h et 58 minutes, je déclare le conseil municipal de ce vendredi 27 mars 2026 clôturé.

Je vous donne rdv le 10/04/2026 pour la prochaine séance du conseil municipal

Fin de la séance à **20 : 58**

Le Secrétaire de séance,

Baptiste ROBY



Le Maire,

Rémi BERTHOUX

